4e Année. — N° 70. — 10 Mai 1886.

CE QUI EST EN HAUT EST COMME CE QUI EST EN BAS, ET CE QUI EST EN BAS COMME CE QUI EST EN HAUT

LE MAGICIEN

JOURNAL DES SCIENCES OCCULTES
PHYSIOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES ET MAGNÉTIQUES

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

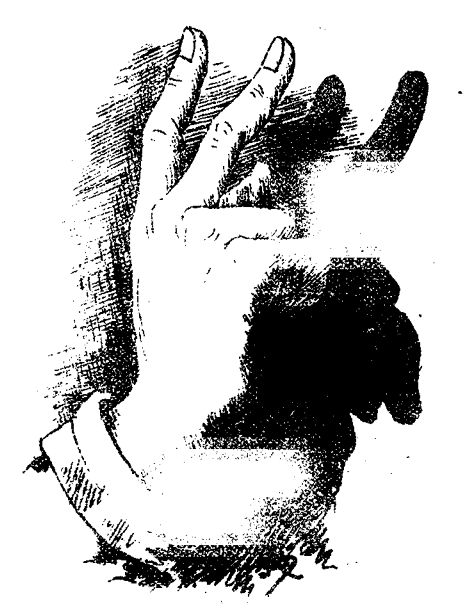
ABONNEMENTS : France un an, 8 fr. — six mois 5 fr. Union postale, un an 10 fr — six mois 6 fr. Le numéro .... 40c.

BUREAUX : Rue Terme, 14. Les abonnemts se paient d'avance.

DIRECTRICE : Mme Louis MOND,

Chevalier de l'Ordre royal de Mélusine et noble patricienne de la ville de Rosarno (Italie), membre de l'Institut médical électro-magnétique de Toulouse, titulaire de son grand prix du novateur et grande dignitaire du prix Saint-Louis des Commandeurs du Midi (Toulouse), membre de l'école Dantesque de Naples et de plusieurs autres Sociétés savantes, lauréat des expositions de Paris et de Lyon, etc.

On s'abonne au bureau du journal, rue Terme, 14, à Lyon, par bon ou mandat de poste, et chez tous les libraires de France.
Il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne dont la lettre de demande contiendra 0 fr, 40 cent. en timbres-poste.



SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Nous prévenons les journaux étrangers avec lesquels nous faisons l'échange, que dorénavant nous enverrons ensemble les 2 numéros de chaque mois afin de ne faire qu'un envoi, ce qui nous sera plus facile et plus régulier. Nous commencerons avec le mois de juin et nous prierons nos confrères de ne voir en ce changement, ni un retard, ni une cessation, mais une simple mesure rentrant dans nos convenances.

Feuilleton du *Magicien*. N° 7

DEUXIÈME PARTIE

LA MÉDIUMNITÉ
par Eos

Il est absolument nécessaire pour nous de graver ces vérités fondamentales dans l'esprit de nos lecteurs, afin de les mieux préparer à comprendre les principes effectifs sur lesquels repose réellement la médiumnité, sujet que le spiritisme moderne a rendu si éminemment intéressant. « Médiumnité spirituelle » est une expression applicable à cet état de *sensibilité* développé chez certaines personnes, et qui les rend capables d'entrer *en rapport* avec des

LA PEINE DE MORT

Faut-il la maintenir? Faut-il l'abolir?

*
* *

Nos raisons d'être données, il nous reste une question à vider : Si l'on supprime la peine de mort, par quoi la remplacera-t-on ?

Par une loi de garantie pour la société, d'émulation pour le condamné ; autrement dit par une peine sévère et moralisatrice, tout à la fois, laquelle laisserait, objectif qu'on a trop effacé dans nos lois de répression, une place au repentir et à la réhabilitation, genre de peine qui devra être appliquée d'une manière plus ou moins entière à tous les délits de droit commun, du moment qu'il sera entré dans notre code pénal.

Pour qui veut y regarder de près, ce dernier est tout à refaire, ce qui se comprend, l'esprit du jour n'étant plus à niveau de celui qui l'a édité : le temps marche et, avec lui, les esprits se transforment, les idées se changent et les mobiles de l'homme deviennent autres que ce qu'ils étaient. Dès lors il lui faut d'autres lois pour le régir, d'autres stimulants pour arriver, d'autres moyens pour le refréner ; toutes choses qui nous manquent à l'heure présente et après lesquelles nous courons sans pouvoir les obtenir.

Expose-t-on encore ?

Non !

Marque-t-on toujours ?

Pas davantage !

Exécute-t-on encore et toujours au grand jour, sur les places publiques et à l'heure de midi ?

La coutume est morte et enterrée depuis longtemps !

Pourquoi ?

Parce qu'on a reconnu que c'était sans profit pour la cause et qu'à tout péché il pouvait y avoir miséricorde. L'échafaud, lui-même, a été abaissé, nous l'avons dit, et il ne met plus, comme jadis, le condamné en évidence ; et cependant tout cela a été et tout cela n'est pas encore si loin que beaucoup ne puissent s'en souvenir encore, mais tout cela a disparu de nos mœurs, emporté par le progrès qui marche toujours de l'avant donnant tort aux lois qui nous régissent lesquelles n'ont pas été modifiées en leur esprit, tout en l'étant dans leur action.

On n'expose plus, on ne marque plus, on n'exécute plus en plein midi, parce que tout cela n'est plus de mise à l'heure présente et que le temps en a fait justice comme il fait justice de tout ce qui est vieux et usé.

De même, et comme il a fait justice de tout cela, il fera justice de la peine de mort, *homicide de fait et de consentement*, puisqu'on sait qu'elle peut atteindre des innocents et qu'on l'applique quand même.

Ces modifications furent, nous ne pouvons le nier, un acte de haut libéralisme pour l'époque où elles eurent lieu ; mais ceux qui les consentirent oublièrent que du moment qu'ils ouvraient la porte à la réhabilitation il leur fallait édifier un moyen pour pousser à cette dernière, à défaut duquel leur intention réformatrice ne pouvait que rester nulle et sans effet ; un moyen pour y pousser d'abord, pour y retenir après. Leur faute, leur très grande faute, a donc été de n'y pas songer, conséquence qui nous retombe dessus.

Voici, tracé à grands traits, ce que pourrait être ce moyen, en ce qui est des condamnés à mort seulement puisque nous n'avons à nous occuper que d'eux.

---

intelligences spirituelles, ou d'*autres forces* physiques ou spirituelles. Elles ont atteint un degré qui les rend capables de devenir un intermédiaire dans la communication avec ces forces, par exemple, entre les êtres spirituels et le monde matériel. Le nom en est très bien choisi, du reste ; il éveille précisément l'idée exprimée dans le phénomène. Un médium est, à proprement parler, une personne chez qui la faculté de jouer le rôle de conducteur (ou instrument interposé entre les deux états) est assez prononcée pour lui donner une valeur pratique dans la production des phénomènes. Que tous les êtres humains soient médiums dans leur état naturel — quelques-uns plus que d'autres — c'est ce qui doit paraître tout simple après ce que nous avons dit, particulièrement si nous allons jusqu'aux rapports de l'humanité avec la divinité. De la même manière toute substance matérielle est un médium dans le sens ainsi entendu, et cela selon le degré de son aptitude à transmettre la force. La science occulte enseigne, en ce qui concerne l'action réciproque des deux sphères d'existence, que l'Esprit actif, s'attache à tous les degrés de la matière, comme instigateur de la vie ; il est en cela le serviteur des forces éthérées qui pénètrent tous les mondes et chaque atome de l'espace ; car la sphère vitalisée par l'esprit est en proportion de la subtilité de la substance. C'est dans le cerveau et le système nerveux de l'être humain que le sumnum de vitalisation est atteint. Là l'esprit est joint à la matière dans les proportions de quantité et de force exactement requises pour former la chaine magnétique qui réunit les deux mondes, matériel et spirituel. L'intelligence est toujours vitalisée par la source divine de la sagesse, la sympathie et l'affection sont dérivées de la même âme divine d'amour, à quelque degré que ce soit, depuis le séraphin plongé dans les rayons solaires mêmes de la divinité, jusqu'à l'homme dans son état le plus bas, jusqu'à la brute élevée d'un degré seulement au-dessus de la sphère inorganique. L'étincelle qui vivifie la brute, comme le rayon glorieux qui illumine le cerveau hautement spirituel de l'être humain, émanent tous deux de la même flamme éternelle ; c'est en effet la prérogative de chaque degré d'êtres distincts par l'état de leur évolution, de transmettre à l'état immédiatement inférieur ce qu'il reçoit lui-même de la Divinité. Depuis l'âme glorieuse et palpitante du soleil spirituel central, en descendant à travers toutes les sphères de la création, jusqu'aux plus bas-fonds de la matière, au milieu des couches de froid et dur granit, et des filons des métaux denses, court une chaine éternelle et harmonieuse de médiumnité spirituelle, chaque sphère dépendant de celle

Nous remplacerions la peine de mort par le régime cellulaire, modifié ainsi qu'il suit :

Ce dernier serait dans toute sa rigueur en commençant, sauf que *tous les jours* il serait fait au condamné, par un employé préposé à la chose, une lecture de haute moralité, choisie selon le genre du meurtre et des circonstances qui l'ont amené, le tempérament et l'esprit de celui qui en subit la peine. Cette lecture, on forcera ce dernier à l'écouter en l'obligeant à en faire un extrait oral le lendemain. Outre que ce travail lui serait bienfait dans son isolement, puisqu'il occuperait son esprit et modifierait forcément le cours de ses pensées, en le modifiant lui-même, il le pousserait au repentir comme étant la route qui mène à la réhabilitation ; c'est-à-dire à la vie libre et conquise par l'expiation sans reproche.

Pour celui qui progresserait dans ce genre de travail et s'y adonnerait volontairement, on aurait des faveurs qui s'échelonneraient graduellement ; faveurs qu'on lui ferait entrevoir à titre d'émulation et récompense. Bien compris et employé avec intelligence, nous sommes convaincus que, à part les criminels endurcis, moins nombreux qu'on ne le pense, ce moyen serait efficace en son action et donnerait d'heureux résultats.

Pour ceux qui s'y refuseraient, la séquestration resterait complète et dans toute sa rigueur : de communications avec personne et rien qui puisse aider à faire passer le temps, une surveillance sévère et sans concession, tel serait le programme pour les récalcitrants ; et il en serait ainsi jusqu'au jour où ils demanderaient, d'eux-mêmes, ce qu'ils auraient refusé tout d'abord, et après seulement qu'ils auraient mis une certaine insistance à l'obtenir : toute faute doit s'expier, toute faveur doit être méritée.

Il est bien entendu qu'on n'entrerait dans cet ordre d'exercice que lorsque le condamné, revenu des émotions de son procès, aurait eu le temps de reprendre possession de lui-même ; à moins qu'il n'en réclame l'application comme apaisement aux tortures qui pourraient être en lui ou droit inhérent à sa peine.

Tout condamné, ce qui serait de rigueur et sans concession aucune, devra passer un certain temps, quels que soient sa conduite et sa soumission au règlement imposé, avant d'être relevé de la séquestration complète : il a failli, il faut donc qu'il expie sa faute et l'expiation n'est jamais trop dure pour celui qui, ayant attenté à la vie d'autrui, porte sur lui le sceau du sang.

Ainsi compris, le régime cellulaire ne serait plus entaché du reproche de trop de rigueur, le faisant plus barbare que la peine de mort en son principe, puisque celui qui y aurait été condamné, *maître de ses décisions*, aurait la faculté de l'adoucir, **s'il le veut.**

Le premier degré de la peine franchi, cinq ans, plus s'il le faut, viendrait le deuxième avec un élargissement dans la rigueur de cette dernière qui rentrerait de droit dans celle-ci, si l'homme en mésusait, et ce ne serait qu'après une troisième épreuve aussi sévère et prolongée que les précédentes qu'il pourrait être rendu au contact des autres. Pour ce genre de peine il y aurait une prison *ad hoc* où seraient enfermés tous les condamnés à la réclusion cellulaire; torture plus grande que la peine de mort, elle-même, quand elle laisse l'homme sans espoir d'en sortir.

Ceci n'est que l'idée dans sa simplicité première et c'est tout ce que nous pouvons dans la question, le reste appartenant à ceux qui sont compétents en matière criminelle; mais en elle est la transformation cherchée, en elle est le relèvement de la société ; c'est-à-dire la morale rendue à elle-même et non plus comprimée par les sophismes de la chair, raison pour laquelle nous la disons tout à la fois **Religieuse, Sociale** et **Nationale**, nos trois points visés.

Et maintenant puissent nous comprendre dans l'esprit de notre logique humanitaire, et ceux qui ont charge d'âme, et ceux qui ont charge de lois : **la peine de**

---

qui la suit, et transmettant dans la suite de son immense rotation, ses parties les plus grossières à celles qui lui sont inférieures.

La fleur éclose en sa beauté et exhalant son parfum dans l'air, à la fois agréable aux sens et stimulante pour les nerfs, est un emblème aussi beau que parfait de la médiumnité irréprochable de la Nature. La fleur est un médium qui transmet ses fines essences au corps humain et ses éléments spirituels à l'âme, car l'arôme de la fleur est spiritualisé à un degré suffisant pour agir sur les courants vitaux du système, fournissant au corps astral un aliment de la qualité la plus subtile qu'on puisse obtenir d'une substance physique. Rien que par cette simple raison, ceux qui désirent développer leurs pouvoirs spirituels doivent nécessairement suivre un régime purement végétal ; elle démontre en même temps à ceux qui savent réfléchir, qu'une existence passée au milieu des champs fleuris et des clairières embaumées, avec une nourriture consistant *entièrement en fruits* est la forme la la plus élevée d'existence matérielle. Au contraire, ceux qui vivent dans les quartiers enfermés, malsains et à population dense des villes, entourés souvent d'un groupe de voisins et de parents maladifs, tombent dans les sphères les plus basses de l'activité spirituelle qui sont trop souvent de véritables couches pour l'éclosion des obsessions d'élémentaires et des illusions spirituelles. Sous des conditions si nuisibles, le progrès est absolument impossible, et ceux qui peinent sous des circonstances si défavorables devraient éviter la médiumnité spirite comme un serpent mortel.

Après cette courte disgression, revenons à notre sujet. La condition *sine quâ non* de toute trance ou *médiumnité physique*, est la *Passivité*, et le *pouvoir* ou *force* de médiumnité d'une personne s'accroît exactement en proportion de sa passivité. Toutefois, dans cette conséquence, nous ne comprenons pas les formes *supérieures* de la médiumnité, comme la Clairvoyance, la Clairaudience et la Psychométrie, car celles-là sont dues seulement à la sensibilité. La question de savoir si une personne se développera comme orateur entrancé (médium orateur), ou comme médium physique, dépend de la *conformation du cerveau* et du *tempérament magnétique* du corps. Quelques personnes pourront « développer » soit un genre de médiumnité, soit un autre, selon l'unité de volonté du cercle où elles se développent, tandis que pour d'autres médiums constitués différemment, un seul genre est possible ; mais le fait important que nous désirons faire ressortir pour nos lecteurs est que ces deux formes de médiumnité ne peuvent

mort est anti-religieuse, anti-sociale et anti-nationale parce qu'elle est un homicide de fait, du moment qu'elle peut faire tomber la tête d'un innocent pour celle d'un coupable ; responsabilité qui incombe à ceux qui l'approuvent et en demandent le maintien tout aussi bien qu'à ceux qui l'appliquent et la font exécuter.

Il n'est, dans les lois divines comme dans les lois humaines, qu'un seul moyen pour donner satisfaction au sang versé : faire du meurtrier un repenti capable de donner la vie qu'on lui a laissée pour racheter sa faute et se réhabiliter aux yeux de tous ; ce que, seuls, les principes de haute moralité et de philanthropie humanitaire peuvent enseigner. Nous livrons à qui de droit.

FIN

ORDRE DE MÉLUSINE

CHEVALERIE D'HONNEUR

DE SON ALTESSE MARIE DE LUSIGNAN

Princesse de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie

NOTICE HISTORIQUE

Au XII[e] siècle, deux ordres de chevalerie ont été fondés par la maison royale de Lusignan, qui a porté les couronnes de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie : l'ORDRE DE MÉLUSINE et l'ORDRE DE L'ÉPÉE. L'ORDRE DE MÉLUSINE, essentiellement humanitaire et scientifique, fondé en 1186 par la belle reine Sybylle, épouse de Guy, roi de Jérusalem, reçut son nom en souvenir de la fée Mélusine, la mère légendaire et le génie tutélaire de la maison de Lusignan. L'ORDRE DE L'ÉPÉE, chevalerie de bravoure et de vaillance militaire, institué en 1193, par Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, lors de sa prise de possession de l'île de Chypre, et réorganisé par le roi Pierre I[er], en 1360.

L'ORDRE DE L'ÉPÉE, dont le nom s'était rapidement répandu dans le monde entier, était un des Ordres les plus célèbres du moyen-âge. La famille de Lusignan en a gardé toujours la Grande Maîtrise.

Les Chevaliers de l'ORDRE DE MÉLUSINE étaient agréés par la Reine, ou à son défaut, par une princesse de la Maison Royale. Ils étaient tenus de pratiquer les vertus humanitaires, de briller par leur dévouement à la foi chrétienne et de se faire les propagateurs de la Religion, de la Charité, des Arts et des Sciences.

Bien antérieurement à ces deux Ordres royaux existait l'ORDRE DE SAINTE-CATHÉRINE du Mont-Sinaï, fondé en 1063 par Roland de Lusignan, surnommé *Bras-de-Fer*, avec le concours de seigneurs croisés. C'était une confraternité chevaleresque, demi-religieuse dont le but fut de défendre le tombeau du Christ et de protéger les fidèles qui se rendent en pèlerinage aux Lieux Saints.

La princesse Marie de Lusignan, épouse de Monseigneur le prince Guy de Lusignan, a vu se grouper autour d'elle une foule de personnes distinguées, professant l'amour du prochain et la religion du Beau et du Grand.

Comme le nombre des personnes de mérite qui aspiraient à l'honneur d'appartenir à cette phalange d'élite devenait de jour en jour plus considérable, son Altesse, par une pensée pieuse et délicate, a voulu rattacher le présent au

être atteintes que dans l'état de passivité, et que le procédé de développement est simplement un moyen de détruire tout degré de *volonté* que la personne peut posséder. Cette destruction, ou dans un terme plus adouci, cette *sujétion* de la volonté humaine aux forces spirituelles, est une des plus grandes malédictions que la plupart des médiums puissent s'infliger, car ils abandonnent ainsi la possession de leur âme et de leur corps à des pouvoirs et à des forces dont ils ignorent entièrement la nature ; ils « se précipitent en aveugles, là où les anges redoutent de pénétrer ». Les spirites en général, et les médiums spirites en particulier, sont de tous les gens, les plus aisément trompés et égarés ; non pas toutefois qu'ils manquent de discernement ou de sens commun, mais parce qu'ils manquent de *connaissance*, ils attribuent aux âmes désincarnées des phénomènes qui pourraient aussi bien provenir des vivants. Un médium une fois bien développé, s'expose en public, et on le suppose gouverné par quelque intelligence désincarnée, mais dans 9 cas sur 10, c'est l'*influence physiologique des assistants* qui produit cet état magnétique particulier nommé « Trance », car le discours est en harmonie avec la majorité des intelligences présentes, et dans une foule de cas traduit exactement les pensées d'individus qui se trouvent parmi les auditeurs. Mais pour es spirites ordinaires, ce discours est accepté comme l'enseignement du monde des esprits. Que le lecteur se rappelle qu'un médium qui peut être influencé par un esprit, peut l'être tout aussi bien par une personne vivante et, par dessus tout, qu'une réunion publique est le centre le moins convenable à l'inspiration spirituelle qui émane des pures intelligences d'êtres humains élevés. Certes, c'est le plus souvent l'opposé, car cette inspiration est la *contre-partie morale* très concentrée d'un public en mélange.

Néanmoins, la communication des esprits désincarnés est un fait bien connu, mais les médiums capables d'être assez complètement soumis à l'influence de leurs « guides » (?) pour résister au pouvoir magnétique de leurs auditeurs sont non-seulement extrêmement rares, mais encore comme toute production physiologique anormale, ils sont rarement capables de permanence, ils brillent pendant un temps assez court d'un éclat rapide et complet, puis ils s'évanouissent et disparaissent comme un météore.

Si les terribles dangers de la médiumnité spirite étaient complètement compris par les spirites modernes, nous entendrions moins parler des médiums et de leurs trances oratoires. Celles-ci, d'ordinaire, offrent toutes la même uniformité stéréotypée comme un récit de perroquet, et

passé glorieux de sa maison en faisant revivre en 1881 l'ORDRE DE MÉLUSINE comme un emblême destiné à resserrer les liens qui l'unissent à ceux dont elle veut honorer le mérite, le dévouement pour sa famille et la coopération à ses bonnes œuvres.

En s'entourant de Chevaliers et de Dames d'honneur, elle n'a voulu leur donner d'autre mission que celle de servir l'humanité, de protéger les arts, les sciences, les lettres, et de soulager les misères.

LA CHEVALERIE DE MÉLUSINE symbolise et récompense ce qu'il y a de plus héroïque dans le courage, de plus désintéressé dans le dévouement et de plus élevé dans les créations du génie humain.

Défendre les faibles et la vertu, se passionner pour la cause des malheureux, vouer sa vie à l'humanité, à l'art et aux sciences, tel est le véritable caractère de cette chevalerie, à laquelle la Princesse de Lusignan a consacré toute sa sollicitude.

LA CHEVALERIE DE MÉLUSINE n'a pas été créée dans le but de satisfaire de petites ambitions personnelles, elle est destinée à servir de récompense et d'encouragement aux mérites et aux vertus, à donner une puissante impulsion au progrès intellectuel, au développement d'une bienfaisance éclairée, et à contribuer aussi à la solution des grands problèmes sociaux qui agitent l'humanité. »

(tiré du livre des statuts de l'Ordre).

Sous le bienveillant patronage de M. Turpin de Sansay, commandeur de l'Ordre et l'un de nos écrivains les plus distingués, nous venons d'être admise, à titre de Chevalier ou Dame d'honneur, à l'insigne distinction de faire partie de cette phalange d'élite dont son Altesse a fait son entourage admirateur et dévoué ; honneur dont nous nous disons tout à la fois fière et heureuse.

Aussi grande par les qualités du cœur que par celles de la naissance, son Altesse Royale, la Princesse Marie de Lusignan, grande maîtresse de l'Ordre de Mélusine, a su remplacer sa royauté de fait par celle plus glorieuse encore du mérite personnel ; et, femme supérieure à tous égards, Française sans cesser d'être Arménienne, elle a eu le talent, si difficile, de se concilier les cœurs et la sympathie des deux pays, car, si elle est aimée en Arménie pour le bien qu'elle y fait, elle l'est en France pour son grand esprit d'intelligence et d'humanité, rendant, là comme là, son nom populaire et sympathique à tous.

Disons-le, car c'est ce qui élève la femme au-dessus des autres, c'est moins celle qui est née sur les marches du trône qu'on vénère en son Altesse, que celle qui a su s'attirer tous les cœurs par sa grâce bienveillante et son aimable affabilité, vertus hautes et militantes qui priment dans son cœur noble et élevé ; toutes choses qui se lisent dans la signature élégante et si éminemment royale qui consacre l'acte qui nous confère le titre gracieux et honorifique de membre de l'ORDRE ROYAL DE MÉLUSINE.

L. MOND.

---

n'ont guère d'intérêt même pour les spirites intelligents ; elles en ont beaucoup moins encore pour les étudiants de science occulte. La raison en est simple et facile à découvrir ; c'est que, comme on l'a remarqué plus haut, en règle générale, les rayonnements odiques des auditeurs, concentrés en foyer par l'état négatif du médium, sont réflétés par son état semi-conscient, et s'accompagnent de cette éloquence spéciale, monotone, comme un rêve parlé qui caractérise les discours des en-trancés.

L'action réciproque des pensées est magnifiquement définie et exprimée par l'auteur de l'*Art Magie* et de *Ghost-Land*, deux ouvrages sur lesquels nous appelons toute l'attention des débutants. Dans un article suivant nous traiterons des genres spéciaux de médiumnité spirite.

Tiré de l'*Occult Magazine*, par Ch. Barlet.



M. PASTEUR

MM. les savants font, paraît-il, quand ils se perdent en fausses données, de même et tout exactement comme ceux qui se noyent, ils s'accrochent à tous les brins de jonc à leur portée, quittes à chavirer avec eux : notre grand académicien donc, se sentant couler dans la position qu'il s'est faite, a de nouveau éprouvé le besoin de faire une communication à ses doctes confrères ; mouvement calculé pour nous le montrer dans sa gloire anti-rabique. Alleluia !

Que leur a-t-il dit dans sa péroraison nouvelle ?

Que si la rage était venue prendre jusque dans ses bras ceux qu'elle avait marqués de son sceau, c'est qu'ils avaient à mourir et non parce que son système était défectueux ; ce qui est un peu, ne lui en déplaise, une excuse à pivot tournant !

Voici son système de défense.

En fait de rage, a-t-il dit, il meurt 80 pour 100 de ceux qui sont mordus par des loups, et seulement 40 pour 100 de ceux qui sont mordus par des chiens ; distinction subtile et fort bien trouvée, mais disons-le, des plus mal appliquées.

Dans sa première communication il nous étalait avec complaisance 325 *guérisons* opérées à l'aide de son système pendant l'espace de six mois, *un seul de ses inoculés était mort après traitement* ; ce qui serait à le couronner de

roses s'il avait prouvé ce qu'il avançait, mais hélas! sa chandelle était morte et sa lanterne manquait de feu !

Il n'y a, et cela est bien établi, que les gens enrhumés du cerveau qui se mouchent avec fracas : du moment donc que notre savant professeur éprouve le besoin de se moucher à grand orchestre, c'est qu'il est pris d'un rhume de cerveau de haute taille ; sans cela il laisserait son nez tranquille et son mouchoir dans sa poche, attendant en silence que d'autres se mouchent pour lui ; ce qui, de sa part, eut été prudent et sage, vu le pal aiguisé sur lequel il s'est placé.

Ou son système est bon ou il ne l'est pas ; s'il est bon il doit tout guérir, les 80 pour 100 aussi bien que les 40 pour 100, s'il ne l'est pas, il faut le mettre au rebut et n'en plus parler ; et tant qu'il n'aura rien démontré, rien prouvé, nous resterons en droit de dire qu'il a surfait sa marchandise et fait passer son amour-propre avant l'intérêt général. Comme noblesse, science oblige, et plus un homme est réputé savant, plus il doit tenir quand il promet et ne promettre que lorsqu'il est sûr de pouvoir tenir. M. Pasteur a-t-il agi ainsi ? Non, et c'est pour cela que toute la responsabilité du fait reste sur lui.

Faisons notre calcul, et pour plus de sûreté, appuyons-le sur ses données à lui.

Que disent ces dernières ?

Que *réglementairement* il ne meurt que 40 pour 100 des personnes mordues par des chiens enragés ; ce qui revient à dire que sur 325 personnes qu'il prétend avoir guéries en l'espace de six mois il faut en distraire deux cents et quelques qui, *d'après son opinion du jour,* n'étaient pas aptes à prendre le mal dont il disait les avoir délivrées. Un M. de la Palisse quelconque n'eut pas mieux dit.

Aujourd'hui, les morts ne se comptent plus parmi les pensionnaires de M. Pasteur, elles s'échelonnent et nous ne sommes plus tenus d'accepter pour vraies les guérisons qu'il nous dit être, *sans nous le prouver* ; d'ailleurs, l'engouement des premiers jours est tombé, et le dieu, redevenu simple mortel, ne peut que voir son prestige s'éteindre de plus en plus. Nous ne donnons pas six mois à M. Pasteur pour que sa débacle soit complète. Quand elle le sera, nous en donnerons la raison d'être occulte et morale.

L. Mond.

CHEZ NOUS

Une tentative d'assassinat a eu lieu ces jours-ci sur une de nos abonnées de la première heure, laquelle tentative n'a heureusement eu qu'un demi-résultat, sans danger pour l'avenir. Un de ses parents, dont la tête, croyons-nous, est un peu délogée, a tenté de l'étrangler tout en voulant lui couper le cou. Arrêté à temps, il n'a pu que lui faire une blessure à la tête, sans gravité, nous venons de le dire. L'affaire devant venir devant la Cour d'Assises, nous en rendrons compte lorsque le moment en sera venu ; notre chère malade va aussi bien que possible.

CHEZ LE VOISIN

Tournoi Delanne et Barlet

Cette fois, deux coups d'épée dans l'eau... et ces messieurs ont parlé pour ne rien dire; car, de leur débat il n'est rien sorti, la cause à juger ne l'étant pas encore.

Leur discussion a porté sur ceux que les plagiaires du magnétisme appellent « psychomètres » et que nous, les magnétiseurs d'hier, nous nommons *Vigiles* ou *auto-magnétiques,* les deux ayant même signification et voulant dire voyant ou personne qui voit sans sommeil. Nous en avons parlé dans nos phénomènes du somnambulisme, et le lecteur peut y remonter pour en avoir la signification.

Ceux que nous connaissons doués de la faculté, et nous en connaissons, l'étaient bien avant l'invention de la psychométrie, sorte de parasite anté sur la science magnétique; mais à l'heure présente, qui appartient à cette dernière, ce n'est pas son principe qu'on cherche, ses enseignements qu'on tend à développer et à étendre, mais le moyen de se décorer d'une auréole quelconque à l'aide d'un nom pompeux et généralement mal adapté, comme celui de psychomètre qui frappe à faux dans la question ; et, le mot lancé, ceux qui n'y comprennent rien s'y attellent prenant le mot vessie pour un mot lanterne, ceci en termes généraux et sans allusion aucune.

Revenons à nos duellistes.

M. Barlet prétend que les psychomètres, pour lui, voyants pour nous, voient à l'aide de vibrations qui viennent impressionner leur système nerveux ; M. Delanne conteste le fait et la discussion passe du sujet à la chimie où nous ne la suivrons pas, n'ayant pas à nous préoccuper de cette dernière.

M. Delanne demande à M. Barlet comment un fragment de verre peut, *à l'aide des vibrations de ce dernier*, reconstituer, à la perception du voyant, le monument qui a cessé d'exister depuis un temps illimité, cette explication selon lui, et nous sommes assez de son avis la trouvant sans base ni profondeur réelle, n'étant pas rationnelle en son principe. A cela M. Delanne ajoute que s'il faisait une excursion sur le domaine du spiritisme, peut-être bien trouverait-il mieux. En cela, nous ne sommes plus de son avis, le spiritisme, nous l'avons démontré, portant sur un principe faux, puisque le mouvement universel est sans retour sur lui-même, en haut tout aussi bien qu'en bas.

Notre explication, à nous, la voici :

Les somnambules, qu'ils soient endormis ou éveillés, car les voyants ne sont que des somnambules plus aptes que les autres, voient à l'aide de l'imagination, qui est l'œil du corps sidéral ; et l'imagination, nous l'avons dit, est une sorte de chambre noire, ou miroir réflecteur, où vient se

reproduire, *quand on les y amène*, tout ce que la lumière astrale a d'images et de figures.

Il suffit donc d'appeler devant elle une de ces dernières pour que celui qui a la faculté de *voyance* puisse la voir et l'y retrouver, exactement comme nous retrouvons dans notre souvenir les traits et la forme de gens oubliés depuis longtemps ; l'action est la même, plus forte ici que là, voilà tout.

Comme il y a des gens qui retrouvent leurs souvenirs plus facilement que d'autres, de même il y a des voyants qui saisissent plus aisément que certains ce qu'ils ont besoin de voir, leur imagination ou *translucide*, — nom que les anciens mages donnaient à cette dernière — étant plus propre à réfléchir les objets que les leurs ; et, de même que le plus simple de ces derniers nous remet en mémoire, *par le rapport qui a existé entre eux*, les gens et les événements, une pierre, détachée d'un monument quelconque, *et à n'importe quelle époque*, évoque pour le voyant, toujours à l'aide du rapport qui allait de l'un à l'autre, l'image du monument défunt, restée intacte dans la lumière astrale, *réceptacle de toutes les formes passées, présentes et à venir*

Il est certain que tout cela se fait à l'aide des vibrations de la lumière, puisque la vie universelle n'est qu'un ensemble de vibrations ; mais non au moyen d'un système de vibrations, comme le dit M. Barlet ; ce qu'il faut bien distinguer dans l'appréciation du fait. En général, c'est le défaut de ceux qui interprètent les sciences occultes de confondre autour avec alentour, ce qui peut en donner la pratique mais non l'esprit.

Avis à nos lecteurs.

L. Mond.

Le samedi 22 mai 1886, l'Institut magnétologique de Paris célébrera dans sa fête annuelle le 152e anniversaire de la naissance de Mesmer, le fondateur du magnétisme. Ceux qui voudraient y assister sont priés d'adresser à M. Louis Auffinger, directeur de la *Chaine Magnétique*, le prix de leur souscription. — 5 francs. —

LARMES ET REGRETS

Mme Lucie Grange, directrice de *La Lumière*, vient d'avoir la douleur de perdre son mari, M. Adolphe Grange, (Jean Darcy) administrateur dudit journal *La Lumière*. La lettre de faire-part, sans bordure noire, est sur papier couleur cendres de rose et porte ces mots : « Dans le testament moral qu'il a laissé, Adolphe Grange prie sa femme, ses amis et sa famille de ne porter aucun signe de deuil, etc. » Dans ce cas-là, sont-ce des compliments de condoléance ou de félicitation qu'il faut adresser aux intéressés ? Prière à nos confrères spirites de vouloir bien nous renseigner à cet égard.

BIBLIOGRAPHIE

Le Livre d'Or des Sonnets, 2me série, chez le secrétaire de la société des concours, rue Fondaudège, 145, Bordeaux. Prix 1 fr. 50. — Aimez-vous le sonnet ? on en trouve partout et notre bureau de travail est encombré de journaux qui nous en apportent. Depuis que le roi du sonnet, notre poète Joséphin Soulary, l'a exhumé des lymbes où il était allé dormir, celui-ci est à la mode et tout poète ne se croit pas sacré s'il n'a produit son sonnet : c'est donc pour former le plus de poètes possibles que MM. Georges Peyneaud et Alfred Gallay, jeunes et brillants écrivains de Bordeaux, ont institué des concours pour ces derniers où ceux qui sont couronnés sont imprimés dans le petit livre dont nous parlons et que nous recommandons à ceux qui aiment ce genre de poésie. Il contient trente-deux sonnets, huit hors concours, ce sont ceux des maîtres, et vingt-quatre de ceux qui ont concouru, ce sont ceux des lauréats. Nous citons au hasard de ces derniers les autres ayant une valeur que nous n'avons pas à discuter : la *Lune* numéro 1, le *Veuf* numéro 2, la *Meule* numéro 5, *Pepins de pomme* numéro 8, *A mon vieux maître d'école* numéro 23. Au total ils sont tous bons, puisqu'on les a couronnés, mais nous avons choisi où allaient nos sympathies ; si vous en voulez davantage, lecteur, demandez le livre et vous serez servi selon votre goût.

Un petit volume vient de paraître ; il est dédié aux gendres français et étrangers par l'auteur, M. Evariste Carrance, et porte ce titre plein d'attrayantes promesses : **LES BELLES-MÈRES**, *Anecdotes*, *Épigrammes*, *Satires*. Voilà une provision de gaieté pour chasser le marasme des longues soirées. Nous lui souhaitons un succès de bon aloi.

Pour recevoir franco « *LES BELLES-MÈRES* », adresser en mandat ou timbre-poste *Cinquante centimes* à M. le Directeur de la Revue Francaise, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

APPEL AUX POÈTES !

Le trente-sixième concours poétique, ouvert en France le 15 février 1886, sera clos le 1er juin 1886. Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme qui est envoyé franco. Même adresse. — Affranchir.

CORRESPONDANCE

D. B. — Nous avons deux numéros à votre disposition.
Vie Past. — Merci ! c'est très gracieux et galamment trouvé !
Sauv. — Ant. Mat. — Pet. Gaz. — Remerciements sincères !

Le Gérant : J. GALLET



Lyon. — Imp. J. Gallet, rue de la Poulaillerie, 2.